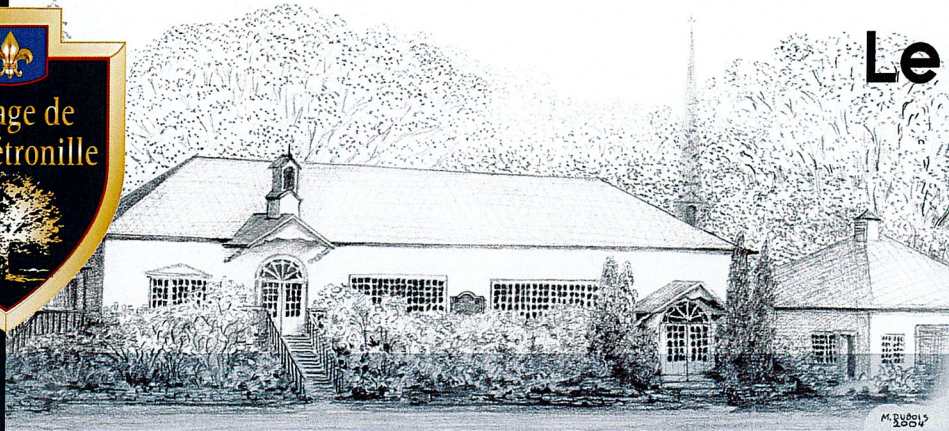
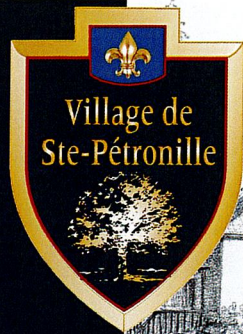




Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné
par le soussigné

CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement # 435 sur l'émission des permis et des certificats, par le projet de règlement # 436 sur la construction, par le projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes, par le projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme, par le projet de règlement # 440 sur le zonage et par le projet de règlement # 441 sur le lotissement.

Lors d'une séance tenue le 3 octobre 2022, le conseil municipal a adopté :

- le projet de règlement # 435 sur l'émission des permis et des certificats ;
- le projet de règlement # 436 sur la construction ;
- le projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes ;
- le projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme ;
- le projet de règlement # 440 sur le zonage ;
- le projet de règlement # 441 sur le lotissement

LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Projet de règlement # 435 sur les permis et certificats

Le projet de règlement # 435 sur les permis et certificats a pour objet de remplacer le règlement # 175 sur les permis et certificats présentement en vigueur. Ce projet de règlement, notamment :

- édicte les dispositions relatives au fonctionnaire désigné ainsi qu'à l'émission de tous les permis et certificats ;
- précise la tarification des permis et des certificats ;

- prévoit les conditions d'émission des permis de construction ;
- prévoit les conditions pour lever certaines interdictions prévues au Règlement de zonage.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement # 436 sur la construction

Le projet de règlement de construction # 436 a pour objet de remplacer le règlement de construction # 153 présentement en vigueur. Ce projet de règlement, notamment :

- précise les normes générales de construction concernant les fondations ;
- édicte les normes de constructions, bâtiments ou ouvrage dangereux, incendiés ou délabré ;
- spécifie les éléments de fortification et de protection d'une construction.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes

Le projet de règlement # 437 est un nouveau règlement, qui, notamment :

- édicte les normes à appliquer aux zones de pentes fortes, de haut de talus et de bas de talus tel que décrites à l'article 11.5.1 du règlement de zonage ;
- précise le contenu des études géotechniques à produire lors d'une construction dans une zone de pentes fortes, de haut de talus et de bas de talus ;
- précise le rôle du conseil municipal.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le Projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme

Le Projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme a pour objet d'assurer une vision d'ensemble du territoire de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille conforme aux grandes orientations inscrites au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Île d'Orléans, tout en recherchant une cohérence entre les différentes parties du territoire.

Résumé du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme (Règlement # 439) se veut le reflet des préoccupations d'aménagement et de développement de la municipalité. Le plan d'urbanisme sert aussi de trait d'union entre les préoccupations régionales et les préoccupations locales.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire du village de Sainte-Pétronille s'inscrivent à l'intérieur de celles retenues dans le cadre du schéma d'aménagement révisé de la MRC de l'Île d'Orléans. Voici un résumé de ces grandes orientations :

- Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique ;

- Développement des ensembles et des sites d'intérêt historique et culturel ;
- Développement des potentiels touristiques du milieu ;
- L'amélioration, la consolidation des équipements, des infrastructures et des services publics ;
- L'amélioration de la qualité de l'environnement ;
- Contribuer au développement économique, social, communautaire, culturel et touristique de la MRC ;
- Le territoire du village de Sainte-Pétronille est découpé en aires d'affectation pour lesquelles sont définis les principaux usages autorisés et les densités d'occupation prévues ;
- Le village de Sainte-Pétronille identifie les contraintes physiques sur son territoire.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement et pouvant être consulté aux endroits indiqués plus bas.

Le projet de règlement # 440 sur le zonage

Le projet de règlement # 440 sur le zonage a pour objet de remplacer le règlement de zonage # 151 présentement en vigueur. Ce projet de règlement, notamment :

- classe les constructions et les usages ;
- divise le territoire de la municipalité en zones ;
- spécifie, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés ;
- édicte des normes sur les usages et constructions accessoires, la volumétrie des constructions, l'utilisation des espaces libres sur un terrain, le stationnement, l'affichage, l'aménagement des terrains, les usages, constructions et lots dérogatoires protégés par droits acquis, les zones de contraintes naturelles et anthropiques et autres.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement et pouvant être consulté aux endroits indiqués plus bas.

Projet de règlement # 441 sur le lotissement

Le projet de règlement # 441 sur le lotissement a pour objet de remplacer le règlement de lotissement # 152 présentement en vigueur. Ce projet de règlement édicte des normes sur la superficie et les dimensions des lots ou des terrains par catégories de construction ou d'usages.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité du village de Sainte-Pétronille.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du Projet de règlement et pouvant être consulté aux endroits indiqués plus bas.

PÉRIODE DE CONSULTATION

La consultation se fera de deux manières. Tout d'abord, toute personne qui désire transmettre des commentaires en lien avec l'un ou l'autre des projets de règlements précédemment identifiés pourra le faire dans les 15 jours de la présente publication, soit à compter du 19 octobre 2022, jusqu'au 2 novembre 2022, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courriel : info@stepetronille.com

Par courrier ou par remise des documents sur place : 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille (Québec), G0A 4C0

Les commentaires obtenus seront soumis aux membres du conseil avant l'adoption des règlements.

La deuxième manière se fera sous la forme d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le jeudi 3 novembre 2022 à la mairie de Sainte-Pétronille :

3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille

RÈGLEMENTS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dans la mesure où ici, il s'agit du remplacement, notamment, des règlements de zonage et de lotissement, dans le contexte de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité, les règlements # 440 sur le zonage et # 441 sur le lotissement doivent être approuvés par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité.

Chacun de ces règlements, une fois adoptés, fera l'objet d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre), en tenant compte des mesures sanitaires qui seront alors en vigueur et, si le nombre de signatures est atteint au registre (ou si le nombre de demandes reçues est atteint, selon les règles sanitaires qui seront alors applicables), ils pourront faire l'objet d'un scrutin référendaire.

En conséquence, après l'adoption des règlements par le conseil, un avis sera publié aux fins d'informer les personnes habiles à voter du territoire de la municipalité du processus qui sera alors applicable et des délais pour ce faire (registre par voie de « demande écrite » ou registre « en présentiel »).

OBTENTION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Ces projets de règlements peuvent être consultés :

- Au bureau du soussigné situé au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux;
- Sur le site Internet de la Municipalité au <http://www.ste-petronille.iledorleans.com/>, à l'onglet Refonte de la réglementation d'urbanisme.

Le 6 octobre 2022

Jean-François Labbé
Directeur général, secrétaire-trésorier

Village de Sainte-Pétronille
Portrait de la situation financière
Au 30 juin 2022

Revenus	Budget 2022	Réel
Taxes	1 336 058	748 782
Vidanges	78 300	0
Transferts	0	0
Autres revenus de sources locales	68 576	77 924
Surplus - Equilibre budgétaire	16 103	0
Investissements	15 223 210	571 000
Total	16 722 247	1 397 706

Dépenses	Budget 2022	Réel
Conseil municipal	77 022	35 437
Application de la loi	1 000	0
Gestion financière et administrative	422 422	287 560
Greffe	13 400	0
Évaluation	23 200	13 252
Sécurité publique	281 497	89 519
SPA	2 502	0
Transport	319 293	149 629
Hygiène du milieu	81 800	45 038
Aménagement et urbanisme	55 000	7 472
Loisirs	106 701	45 649
Contribution du budget - act. Investissement	7 000	0
Investissements	15 331 410	4 367 669
Total	16 722 247	5 041 225

Comparatif 2021

Revenus	Budget 2021	Réel
Taxes	1 100 544	423 687
Vidanges	81 525	32 804
Transferts	60 735	60 735
Autres revenus de sources locales	70 181	206 682
Surplus - Equilibre budgétaire	28 076	0
Investissements	11 721 959	0
Total	13 063 020	723 908

Dépenses	Budget 2021	Réel
Conseil municipal	63 677	13 890
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	391 811	134 772
Greffe	11 150	0
Évaluation	35 600	8 308
Sécurité publique	279 677	400
Transport	293 758	88 548
Hygiène du milieu	85 025	21 671
Aménagement et urbanisme	54 600	2 363
Loisirs	102 563	18 438
Contribution du budget - act. Investissement	22 700	0
Investissements	11 721 959	2 037
Total	13 063 020	290 427

Village de Sainte-Pétronille
Portrait de la situation financière
Au 30 septembre 2022

Revenus	Budget 2022	Réel
Taxes	1 336 058	947 166
Vidanges	78 300	61 074
Transferts	0	0
Autres revenus de sources locales	68 576	78 298
Surplus - Equilibre budgétaire	16 103	0
Investissements	15 223 210	571 851
Total	16 722 247	1 658 389

Dépenses	Budget 2022	Réel
Conseil municipal	77 022	51 311
Application de la loi	1 000	0
Gestion financière et administrative	422 422	398 324
Greffe	13 400	0
Évaluation	23 200	17 231
Sécurité publique	281 497	190 630
SPA	2 502	0
Transport	319 293	242 900
Hygiène du milieu	81 800	59 261
Aménagement et urbanisme	55 000	28 653
Loisirs	106 701	66 218
Contribution du budget - act. Investissement	7 000	0
Investissements	15 331 410	8 273 481
Total	16 722 247	9 328 009

Comparatif 2021

Revenus	Budget 2021	Réel
Taxes	1 100 544	423 687
Vidanges	81 525	32 804
Transferts	60 735	60 735
Autres revenus de sources locales	70 181	206 682
Surplus - Equilibre budgétaire	28 076	0
Investissements	11 721 959	0
Total	13 063 020	723 908

Dépenses	Budget 2021	Réel
Conseil municipal	63 677	13 890
Application de la loi	500	0
Gestion financière et administrative	391 811	134 772
Greffe	11 150	0
Évaluation	35 600	8 308
Sécurité publique	279 677	400
Transport	293 758	88 548
Hygiène du milieu	85 025	21 671
Aménagement et urbanisme	54 600	2 363
Loisirs	102 563	18 438
Contribution du budget - act. Investissement	22 700	0
Investissements	11 721 959	2 037
Total	13 063 020	290 427

Nouvelles de la bibliothèque *La Ressource* de Sainte-Pétronille

Suggestions de lecture d'octobre

Coup de cœur de nos lecteurs

Trois réveils, de Catherine Perrin

Nouveautés et suggestions de lecture

Rois par effraction, de François Gare. Ce bouquin historique raconte la trajectoire de Joachim Murat, fils d'aubergiste devenu maréchal de France, puis roi de Naples, sous Napoléon.

Elon Musk: l'homme qui va changer le monde, d'Ashlee Vance. À la tête de trois grandes entreprises révolutionnaires SpaceX, Tesla, PayPal, l'entrepreneur de génie multimilliardaire n'a qu'un but, selon cette biographie: sauver l'humanité.

La cité des nuages et des oiseaux, d'Anthony Doerr. Un chef-d'œuvre, selon les critiques littéraires.

Angélique, de Guillaume Musso. « Mélant les genres comme il sait si bien le faire, Guillaume Musso signe dans ce livre à suspense, une enquête fiévreuse, exaltante et inattendue autour de la mort d'une danseuse étoile. » Résumé

Une femme extraordinaire, de Catherine Ethier. L'écrivaine a eu envie d'explorer un sujet qui l'anime depuis deux ans: la détresse psychologique.

De la jalousie, de Jo Nesbo. Recueil de nouvelles autour du thème de la jalousie.

Ce que la vie doit à la mort: quand la matriarche de la famille tire sa révérence, de Boucar Diouf: « *C'est pour me relever de sa disparition (sa mère) que j'ai écrit ce modeste bouquin* ».

Les vertueux, de Yasmina Khadra. Une fresque historique dans l'Algérie de l'Entre-deux-guerres.

J'étais un héros, de Sophie Bienvenu « Lorsqu'on survole son œuvre, on se rend toutefois bien vite compte que Sophie Bienvenu a l'habitude de tremper sa plume dans une humanité débordante, d'où surgissent des êtres profondément usés par la vie ». Le Soleil

Dans la lumière de notre ignorance, de Marianne Marquis Gravel. « Le livre est basé sur sa vie amoureuse avec l'auteur Simon Roy, qui a reçu un diagnostic de cancer du cerveau incurable le 22 février 2021. Elle explore la vie du couple avant le diagnostic et jusqu'à l'après, cet univers temporel flou ou ce monde rêvé ». Entrevue à Radio-Canada.

Merci

Merci à Brigitte Lavoie pour le don des quatre tomes de son ouvrage *L'Enfant gardien*. Madame Lavoie est une ancienne citoyenne de Sainte-Pétronille.

La Bibliothèque accepte les dons de livres pour enrichir ses collections et pour renouveler le contenu des boîtes à livres qui ponctuent, en été, les plus beaux sites du village. Nous privilégions les ouvrages récents, les livres de poche ou d'intérêt général. À éviter, s'il vous plaît, les manuels scolaires et les livres techniques.

Le conte de l'Halloween

Tous les enfants de Sainte-Pétronille et leurs parents sont invités à la bibliothèque le dimanche 30 octobre à 14 heures pour un conte d'Halloween qui sera présenté et animé par madame Geneviève Thibault, marionnettiste. C'est l'occasion idéale pour vivre une expérience fantastique à la bibliothèque dans un très beau décor renouvelé pour la fête des sorciers et des sorcières.

Limite de prêt

Le Réseau Biblio nous rappelle que le système limite désormais les prêts à 10 titres dans les livres pour enfants et à 6 dans les collections pour adultes. Merci d'en prendre note.

Ne pas replacer les livres

Lorsque vous bouquinez dans les rayons, nous vous demandons de ne pas replacer vous-même les livres. Vous pouvez les déposer à l'endroit indiqué à cette fin.

Un nouveau dépliant

Procurez-vous à la bibliothèque la dernière version du dépliant intitulé *Réinventer la Biblio. Vos besoins, votre passion*. Vous y trouverez l'ensemble des services offerts aux abonnés par le Réseau Biblio.

Carte Muséo

Parmi ces services offerts, on annonce la nouvelle saison de la carte Muséo que vous pouvez emprunter pour une semaine et qui vous donne un accès gratuit dans plusieurs musées pour une famille de quatre personnes. C'est une belle occasion de découvrir les ressources artistiques et historiques de la région.

Concours du Réseau Biblio-CNCA

Chaque emprunt de livre fait à la bibliothèque entre le 15 et le 22 octobre (semaine des bibliothèques publiques) vous donnera une chance de gagner un des trois chèques-cadeaux de \$100 dans une librairie agréée de votre choix. Le tirage se fera le 25 octobre.

De plus, si vous êtes un ou une nouvel(le) abonné(e) qui vous inscrivez en personne à la bibliothèque entre le 15 octobre et le 15 décembre, vous pouvez gagner un des cinq autres chèques-cadeaux de \$100 dans une librairie agréée de votre choix. Le tirage se fera le 20 décembre.

Horaire

- Dimanche : 10h00 à 12h00
- Mardi : 19h00 à 20h00
- Mercredi : 13h00 à 15h00

Nos services documentaires en ligne sont toujours accessibles. Consultez le site :

- <https://www.reseaubibliocnca.qc.ca/fr>.
- Vous pouvez consulter nos collections sous l'onglet « Catalogue ». La Bibliothèque La Ressource est listée sous le numéro 018.
- Vous pouvez ainsi choisir vos livres, faire vos réservations ou renouveler un prêt.
- Vous pouvez également nous joindre par téléphone au numéro 418 828-8888, ou par courriel à l'adresse suivante :

bibliopetronille@gmail.com

L'équipe des bénévoles de la Bibliothèque La Ressource.

La féerie d'automne dans le boisé de l'Église

Alors que les heures de lumière diminuent de jour en jour et que les couleurs automnales s'accroissent, venez profiter jusqu'à la fin d'octobre de la beauté naturelle de nos sentiers sous les arbres. Vous pouvez aussi admirer les magnifiques œuvres d'art mis en exposition par les membres du Collectif des artistes de Sainte-Pétronille. De plus, en soirée, un éclairage nocturne met le tout en valeur.

Rappelons qu'en juin dernier, cet espace naturel a obtenu le Prix provincial VIVRE ENSEMBLE dans la catégorie 20 000 personnes et moins, sous le thème UN SENTIER DE NATURE, DE CONVIVIALITÉ ET DE CULTURE.

En plus des honneurs orléanais décernés pour l'œuvre d'art public TRACES marquant l'entrée du boisé, nous avons été invités, dans le cadre de trois journées de conférences durant la Semaine de la santé mentale à participer à une table ronde sur le pouvoir des municipalités dans ce domaine. La réalisation de notre boisé y sera présentée en exemple.

Profitez donc de la fin des travaux d'égouts et du nouveau pavage qui facilitera vos déplacements pour venir y faire un petit tour, comme on dit, de jour ou en soirée.

Yves André Beaulé, Conseiller responsable du boisé.



Heures d'ouverture de la mairie

Lundi 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Mardi 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Mercredi 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

Jeudi 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30

3, chemin de l'Église
Sainte-Pétronille
GOA 4C0

Tél. : 418 828-2270

Courriel :
info@stepetronille.com

CUEILLETTE DE FEUILLES

Veuillez noter que la cueillette des feuilles se fera le 21 octobre ainsi que les 4 et 11 novembre prochains. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert. **Notez bien qu'il faut accumuler dorénavant vos feuilles dans des sacs en papier uniquement. Les sacs en plastique ne seront plus cueillis par les éboueurs.**

ABRITS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.

CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS RÉSIDENTIELS

Dû aux travaux de pavage, la collecte de gros rebuts prévue le 4 octobre est reportée à la semaine du 10 octobre. Merci de votre patience.

